



Pourquoi ce changement ?

Quelles sont les conséquences environnementales du mode de collecte actuel des monstres ?

Notre territoire bénéficie encore de la collecte des monstres en porte à porte ; de nombreuses régions de France ont abandonné cette pratique que l'on peut considérer comme une forme de banalisation du dépôt sauvage : **on continue à jeter ses déchets dans la rue !**

Aujourd'hui, il est impossible de recycler ce qui a été compacté dans le camion-benne. Les monstres collectés en porte à porte sont incinérés ou enfouis. Les usines d'incinération sont saturées. Il est maintenant interdit d'enfouir les déchets recyclables et une augmentation conséquente de la taxe sur les activités polluantes (TGAP) va pénaliser fortement les enfouissements.



Et demain... quels seront les impacts du nouveau mode de collecte ?

Le tri, devenu possible, permet de recycler la majeure partie des encombrants. Les apports en déchetterie restent à privilégier. Et c'est ainsi que nous initions un cercle vertueux...



Et pour aller plus loin...



- Privilégier l'apport en déchetterie.
- Avoir le réflexe de donner avant de jeter.
- Consommer de façon plus raisonnée.

NOUS AVONS TOUS À Y GAGNER !

Toutes les informations concernant le nouveau mode de collecte des monstres seront accessibles sur notre site Internet :

www.tri-or.fr

sur la page Mes déchets / Encombrants.